Initiales du Maire

Initiales du Secrétaire

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE GATINEAU

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Low, tenue le lundi 17 novembre 2025, à 19 h, à la salle Héritage, sise au 4C, chemin d'Amour, Canton de Low (Québec) J0X 2C0, sous la Présidence de monsieur le Maire Patrick Beaudry.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Mesdames les Conseillères Fay McLaughlin, Maureen Rice et Maureen McEvoy, ainsi que messieurs les Conseillers Luc Thivierge, Lee Angus et Ghyslain Robert.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Myrian Nadon, directrice générale et greffière-trésorière.

Monsieur le Maire Patrick Beaudry constatant qu'il y a quorum déclare la séance ouverte.

SERMENT D'OFFICE DU MAIRE

Monsieur le maire Patrick Beaudry, ayant été élu le 2 novembre 2025, procède à la lecture de son serment d'office et a été assermenté le 10 novembre 2025 :

Je soussigné, Patrick Beaudry, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseillère avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité du canton de Low et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Assermenté devant moi, à Canton de Low, ce dixième jour de novembre 2025.

Myrian Nadon
Directrice générale
et Greffière-trésorière

Patrick Beaudry
Maire

SERMENT D'OFFICE DE LA CONSEILLÈRE DU SIÈGE NUMÉRO UN

Madame la conseillère Fay McLaughlin, ayant été élue le 2 novembre 2025, procède à la lecture de son serment d'office et a été assermenté le 10 novembre 2025 :

Je soussignée, Fay McLaughlin, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseillère avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité du canton de Low et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Assermentée devant moi, à Canton de Low, ce dixième jour de novembre 2025.

Myrian Nadon
Directrice générale
et Greffière-trésorière

Fay McLaughlin
Conseillère

Initiales du Maire

Initiales du Sec.-très.

SERMENT D'OFFICE DE LA CONSEILLÈRE DU SIÈGE NUMÉRO DEUX

Madame la conseillère Maureen Rice, ayant été élue par proclamation suite à l'élection du 2 novembre 2025, procède à la lecture de son serment d'office et a été assermenté le 23 octobre 2025 :

Je soussignée, Maureen Rice, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseillère avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité du canton de Low et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Assermentée devant moi, à Canton de Low, ce vingt-troisième jour d'octobre 2025.

Myrian Nadon
Directrice générale
et Greffière-trésorière

Maureen Rice
Conseillère

SERMENT D'OFFICE DE LA CONSEILLÈRE DU SIÈGE NUMÉRO TROIS

Madame la conseillère Maureen McEvoy, ayant été élue par proclamation suite à l'élection du 2 novembre 2025, procède à la lecture de son serment d'office et a été assermenté le 22 octobre 2025 :

Je soussignée, Maureen McEvoy, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseillère avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité du canton de Low et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Assermentée devant moi, à Canton de Low, ce vingt-deuxième jour d'octobre 2025.

Myrian Nadon
Directrice générale
et Greffière-trésorière

Maureen McEvoy
Conseillère

SERMENT D'OFFICE DU CONSEILLER DU SIÈGE NUMÉRO QUATRE

Monsieur le conseiller Luc Thivierge, ayant été élu par proclamation suite à l'élection du 2 novembre 2025, procède à la lecture de son serment d'office et a été assermenté le 10 novembre 2025 :

Je soussigné, Luc Thivierge, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité du canton de Low et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Assermenté devant moi, à Canton de Low, ce dixième jour de novembre 2025.

Myrian Nadon
Directrice générale
et Greffière-trésorière

Luc Thivierge
Conseiller

Initiales du Maire

Initiales du Secrétaire

SERMENT D'OFFICE DU CONSEILLER DU SIÈGE NUMÉRO CINQ

Monsieur le conseiller Lee Angus, ayant été élu le 2 novembre 2025, procède à la lecture de son serment d'office et a été assermenté le 10 novembre 2025 :

Je soussigné, Lee Angus, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité du canton de Low et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Assermenté devant moi, à Canton de Low, ce dixième jour de novembre 2025.

Myrian Nadon
Directrice générale
et Greffière-trésorière

Lee Angus
Conseiller

SERMENT D'OFFICE DU CONSEILLER DU SIÈGE NUMÉRO SIX

Monsieur le conseiller Ghyslain Robert, ayant été élu le 2 novembre 2025, procède à la lecture de son serment d'office et a été assermenté le 10 novembre 2025 :

Je soussigné, Ghyslain Robert, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité du canton de Low et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Assermenté devant moi, à Canton de Low, ce dixième jour de novembre 2025.

Myrian Nadon
Directrice générale
et Greffière-trésorière

Ghyslain Robert
Conseiller

2025-11-174 **POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2025**

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN RICE

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que modifié avec l'ajout de l'item suivant :

4.5 Pour autoriser la signature – Contrat de gré à gré – Étalonnage débitmètres – Années 2025, 2026 et 2027.

Monsieur le Maire Patrick Beaudry, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions sur les sujets à l'ordre du jour.

La période de questions débute à 19 h 07 et se termine à 19 h 28.

Initiales du Maire

Initiales du Sec.-trés.

2025-11-175 **POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 2 OCTOBRE 2025**

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GHYSLAIN ROBERT

PAR CES MOTIFS, ce Conseil accepte, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du 2 octobre 2025 tenue à la salle Héritage sise au 4C,chemin d'Amour, Canton de Low (Québec) J0X 2C0.

Monsieur le Maire Patrick Beaudry, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION

2025-11-176 **POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 2025-10 – AUTORISER LE BUREAU DE LA DIRECTION GÉNÉRALE À EFFECTUER LES PAIEMENTS – COMPTES À PAYER AU MONTANT DE 142 167,64 $ – COMPTES PAYÉS AU MONTANT DE 18 069,18 $**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Low a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 3 mars 2025, la résolution portant le numéro 2025-03-051, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 2025-002, aux fins d'abroger et remplacer les règlements portant le numéro 2024-004 et leurs annexes déléguant à des fonctionnaires de la Municipalité, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence et règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6.1 du règlement portant le numéro 2025-002 stipule les paiements pré-autorisés que peuvent effectuer les délégataires ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7.6 du règlement portant le numéro 2025-002 stipule qu'un rapport mensuel doit être déposé au Conseil municipal.

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN RICE

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

2. Accepte, sur l'approbation du bureau de la Direction générale, le rapport comptable du mois de octobre 2025, portant le numéro 2025-10, totalisant une somme de 160 236,82 $ concernant les comptes payés et les comptes à payer de la Municipalité.

3. Autorise le bureau de la Direction générale à effectuer les paiements au montant de 142 167,64 $.

4. Mentionne que le bureau de la Direction générale a émis à cet effet, durant le mois d'octobre 2025, des certificats de crédits suffisants pour un montant total de 160 236,82 $.

5. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Patrick Beaudry et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Initiales du Maire

Initiales du Sec.-trés.

2025-11-176 **Monsieur le Maire Patrick Beaudry, président de l'assemblée, demande si l'adoption de la résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

Note 1 : Monsieur le conseiller Ghyslain Robert et Madame la conseillère Maureen Rice déclarent leurs intérêts, à 19 h 35, conformément à l'article 4.1.5 du règlement portant le numéro 2022-008 « Code d'éthique et de déontologie des élus es municipaux » et indique qu'ils s'abstiennent de voter en raison du lien d'emploi qu'ils ont avec la Municipalité

2025-11-177 **POUR RÉALISER UN AUDIT ORGANISATIONNEL ET FINANCIER DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE LOW**

CONSIDÉRANT QUE le maire nouvellement élu a été mandaté par la population pour assurer une gestion transparente, efficace et responsable des affaires municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) et le Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) imposent à la municipalité l'obligation de produire des états financiers vérifiés annuellement et de maintenir des contrôles internes adéquats;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public de procéder à un examen complet des pratiques administratives afin d'identifier les opportunités d'amélioration de l'efficacité opérationnelle et de la saine gestion des fonds publics;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite maximiser l'utilisation des ressources disponibles pour offrir des services de qualité aux citoyennes et citoyens de Low;

CONSIDÉRANT QUE l'organigramme soulève de potentielles irrégularités qui doivent être adressées pour éviter tout conflit potentiel, réel ainsi que toute apparence de conflit;

CONSIDÉRANT QU'il est urgent que la Municipalité obtienne une appréciation claire de sa situation afin d'éliminer toutes irrégularités et de rétablir, s'il y a lieu, la pleine conformité légale et administrative.

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE FAY MCLAUGHLIN

PAR CES MOTIFS, ce Conseil` :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

2. Autorise la directrice générale madame Myrian Nadon, à lancer un appel d'offres ou une demande de soumissions auprès de firmes qualifiées soit un cabinet d'experts-comptables indépendant, agréé par l'Ordre des CPA du Québec ou une firme membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (CRHA), pour réaliser : Un audit organisationnel portant sur la structure administrative, les processus internes, les contrôles, les ressources humaines, l'efficacité des opérations municipales, ainsi que sur les rôles effectivement exercés par le personnel et les élus depuis 2021, conformément au règlement 2024-006 sur la gestion contractuelle de la municipalité.

3. Demande que les rapports d'audit soient déposés au conseil municipal dans un délai maximal de six (6) mois suivant l'attribution du contrat, et qu'un résumé exécutif soit rendu public sur le site Web de la municipalité (www.lowquebec.ca).

4. S'engage à mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, les recommandations issues de ces audits, sous réserve d'approbation formelle, y compris toute mesure corrective liée à des irrégularités identifiées.

2025-11-177

5. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Patrick Beaudry et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Monsieur le Maire Patrick Beaudry, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-11-178 **POUR NOMMER LES SIGNATAIRES – COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE LOW – EFFETS BANCAIRES ET AUTRES DOCUMENTS**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 142 du Code municipal le chef du conseil a la responsabilité de signer tous les documents officiels à la gestion quotidienne de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Low a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 13 novembre 2017, la résolution portant le numéro 214-11-2017, aux fins de nommer et autoriser madame la Mairesse Carole Robert, élue au poste de maire, le 5 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'une élection générale a eu lieu le 2 novembre 2025, et qu'à la suite de ladite élection monsieur Patrick Beaudry a été élu à titre de Maire de la Municipalité du canton de Low, et par conséquent, des changements doivent être apportés à la liste des signataires.

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GHYSLAIN ROBERT
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN RICE

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

2. Nomme monsieur le Maire Patrick Beaudry, ou le Maire suppléant, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou son remplaçant, pour la signature de tous les effets bancaires et autres documents de la municipalité du canton de Low.

3. Autorise, pour et au nom de la Municipalité du canton de Low, monsieur le Maire Patrick Beaudry, ou le maire suppléant, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou son remplaçant à signer tous les documents officiels et autres ainsi que tous les effets bancaires.

4. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Patrick Beaudry et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

5. Abroge et remplace à toutes fins que de droit toutes résolutions antérieures à ce contraire.

Monsieur le Maire Patrick Beaudry, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Initiales du Maire

Initiales du Sec. trés.

2025-11-179 **POUR DÉSIGNER UN MAIRE SUPPLÉANT AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL DU CANTON DE LOW ET AU SEIN DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU (MRCVG)**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 116 du Code municipal du Québec, il y a lieu de nommer parmi les membres du Conseil un maire suppléant qui, pendant l'absence du maire, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 210.24 de la Loi sur l'Organisation territoriale, il y a lieu de nommer parmi les membres du Conseil municipal un maire suppléant qui siègera, en l'absence du maire, à la table du conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG).

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN RICE

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

2. Désigne monsieur Ghyslain Robert, conseiller portant le siège numéro six (6), aux fins d'exercer le rôle de maire suppléant au sein du conseil municipal du canton de Low ainsi qu'au sein du conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG).

3. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Patrick Beaudry et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Monsieur le Maire Patrick Beaudry, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2025-11-180 **POUR NOMMER UN RESPONSABLE À LA TABLE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'AÉROPORT DE MANIWAKI (RIAM)**

CONSIDÉRANT QU'il est important d'avoir une présence lors des rencontres de la Régie Intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki (RIAM) ;

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN MCEVOY

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

2. Nomme, monsieur le Maire Patrick Beaudry et ses substituts mesdames les conseillères Maureen Rice et Fay McLaughlin pour siéger à la table de la Régie Intermunicipale de l'Aéroport de Maniwaki.

Initiales du Maire

Initiales du Sec.-très.

2025-11-180

3. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Patrick Beaudry et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Monsieur le Maire Patrick Beaudry, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2025-11-181 **POUR ADOPTER LE BUDGET 2026 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'AÉROPORT DE MANIWAKI (RIAM)**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 603 du Code municipal, la régie dresse son budget à chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet pour adoption à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

CONSIDÉRANT QUE le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le budget de la RIAM prévoit une quote-part pour la municipalité de 8 013 $ pour l'année 2026, soit 127 $ de plus que l'année 2025.

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GHYSLAIN ROBERT
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

2. Adopte, le budget 2026 de la Régie Intermunicipale de l'Aéroport de Maniwaki, incluant une quote-part de 8 013 $.

3. Décrète une dépense au montant totalisant 8 013 $ à la Régie Intermunicipale de l'Aéroport de Maniwaki.

4. Autorise le bureau de la Direction générale à émettre la quote-part octroyée par chèque.

5. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Patrick Beaudry et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

6. Les fonds estimés à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-371-00-459, RIAM – Transport aérien.

Monsieur le Maire Patrick Beaudry, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

TRAVAUX PUBLICS

2025-11-182 **POUR AUTORISER LA SIGNATURE – CONTRAT DE GRÉ À GRÉ – DÉNEIGEMENT ET SABLAGE DES CHEMINS MONETTE, KELLY, DRISCOLL ET LILLY – SAISON HIVERNALE 2025-2026**

Initiales du Maire

Initiales du Sec.-trés.

2025-11-182 CONSIDÉRANT QU'un la Municipalité du Canton de Low a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 2 décembre 2024, la résolution portant le numéro 2024-192, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 2024-006 pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 2023-005 concernant la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Low a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 19 novembre 2019, la résolution portant le numéro 276-11-2019, aux fins de signer le contrat de gré à gré avec Jean et Éric Legros pour la saison hivernale 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Low a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 3 juillet 2023, la résolution portant le numéro 2023-117, aux fins de signer le contrat de gré à gré avec Jean et Éric Legros pour la saison hivernale 2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Low a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 4 novembre 2024, la résolution portant le numéro 2024-174, aux fins de signer le contrat de gré à gré avec Jean et Éric Legros pour la saison hivernale 2024-2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a seulement 2.2 kilomètres en distance pour le déneigement et sablage des chemins Monette, Kelly, Driscoll et Lilly et qu'en vertu de l'article 5.1.2 du règlement de gestion contractuelle portant le numéro 2024-006 les contrats de moins de 25 000 $ peuvent être octroyés de gré à gré.

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN RICE

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

2. Octroie, sur la recommandation du bureau de la Direction générale, le contrat de gré à gré à messieurs Jean et Éric Legros pour le déneigement, sablage et déglaçage des chemins Monette, Kelly, Driscoll et Lilly, pour la saison hivernale 2025-2026 au montant de 15 320,80 $ « taxes en sus ».

3. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Patrick Beaudry et/ou la Greffière trésorière et Directrice générale, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

4. Les fonds estimés à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-33000-443.

Monsieur le Maire Patrick Beaudry, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Note 2 : Monsieur le conseiller Ghyslain Robert déclare son intérêt à 19 h 44, conformément à l'article 4.1.5 du règlement portant le numéro 2022-008 « Code d'éthique et de déontologie des élus.es municipaux » et indique qu'il s'abstient de voter en raison d'un lien de parenté.

2025-11-183 **POUR ACCEPTER UNE SOUMISSION – ACHAT D'ABRASIF POUR LA SAISON 2025-2026 – APPEL D'OFFRES NO. 2025-100-009**

Initiales du Maire

Initiales du Sec.-trés.

2025-11-183 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Low doit procéder à l'acquisition de sable pour la saison hivernale 2025-2026;

CONSIDÉRANT QU' un (1) entrepreneur a présenté une soumission suivant l'appel d'offres sur invitation portant le numéro 2025-100-009, à savoir ;

Nom	Adresse	Montants « taxes incluses »
Dale K. Ramsay	182 chemin Martindale, Low, Qc., J0X 2C0 / Site : 126, ch. Martindale, Low, Qc., J0X 2C0	24 788,61 $

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre du Comité plénier, tenue le 10 novembre 2025, les membres du Conseil municipal croit opportun d'accepter la soumission de Dale K. Ramsay.

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LEE ANGUS
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

2. Accepte la soumission reçue de Dale K. Ramsay au montant de 24 788,61 $ « taxes incluses » pour l'achat d'abrasif pour la saison hivernale 2025-2026.

3. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Patrick Beaudry et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

4. Les fonds estimés à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-330-00-622.

Monsieur le Maire Patrick Beaudry, président de l'assemblée, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

HYGIENE DU MILIEU

2025-11-184 **POUR ACCEPTER UNE SOUMISSION – LOCATION ET LIVRAISON D'UN CAMION AVEC BENNE À ORDURES DE 10 ROUES ET ÉQUIPEMENTS– APPEL D'OFFRES NO. 2025-600-001**

CONSIDÉRANT la Municipalité du canton de Low a adopté son Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2025-2026-2027 lors de la séance extraordinaire de son Conseil municipal tenue le 18 décembre 2024, par la résolution portant le numéro 2024-213;

CONSIDÉRANT QUE ledit PTI prévoit débuter la collecte des matières résiduelles en régie interne dès le début de l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté un règlement d'emprunt décrétant une dépense de 500 000 $ et un emprunt de 500 000 $ pour l'acquisition d'un camion pour la collecte des matières résiduelles portant le numéro 2025-003, lors de la séance ordinaire du Conseil, soit le 2 juin 2025 et qu'il est entrée en vigueur en date du 30 juin 2025 après la complétude de l'accomplissement des formalités édictée par la Loi;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a publié des appels d'offres public par l'entremise du système électronique d'appel d'offres (SEAO) portant le numéro 2025-100-001 en date du 31 mars 2025, le numéro 2025-100-005 en date du 16 mai 2025 et le numéro 2025-100-007 en date du 23 juillet 2025 et qu'aucune des offres soumises n'a été satisfaisante;

Initiales du Maire

Initiales du Sec.-trés.

2025-11-184 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a, par la suite, procédé à un appel d'offres par invitation pour une location et livraison d'un camion avec benne à ordures de 10 roues et équipements portant le numéro 2025-600-001;

CONSIDÉRANT QU' une (1) entreprise a présenté une soumission, à savoir :

Nom	Adresse	Montants « taxes excluses »
Amtruck Limited	1920, rue Younge, 2e étage, Toronto, ON H4R 2C1	8 675,00 $/mois Terme 12 mois garantie

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre du Comité plénier, tenue le 10 novembre 2025, les membres du Conseil municipal croit opportun d'accepter la soumission d'Amtruck Limited.

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GHYSLAIN ROBERT

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

2. Accepte la soumission reçue d'Amtruck Limited au montant de 8 675,00 $ « taxes excluses » par mois étalé sur un terme de douze (12) mois garantis pour la location et livraison d'un camion avec benne à ordures de 10 roues et équipements.

3. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Patrick Beaudry et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

4. Les fonds estimés à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-45110-446.

Monsieur le Maire Patrick Beaudry, président de l'assemblée, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2025-11-185 **POUR AUTORISER LA SIGNATURE – CONTRAT DE GRÉ À GRÉ – ÉTALONNAGE DÉBITMÈTRES – ANNÉE 2025, 2026 ET 2027**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire calibrer les débitmètres de l'aqueduc de Low;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Low a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 2 décembre 2024, la résolution portant le numéro 2024-192, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 2024-006 pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 2023-005 concernant la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux (2) soumissions et que celle en provenance de l'entreprise Les Compteurs Lecomte est jugée la plus avantageuse pour la Municipalité et qu'en vertu de l'article 5.1.2 du règlement de gestion contractuelle portant le numéro 2024-006 les contrats de moins de 25 000 $ peuvent être octroyés de gré à gré.

Initiales du Maire

Initiales de Sec.-très.

2025-11-185 PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN RICE

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

2. Octroie, sur la recommandation du bureau de la Direction générale, le contrat de gré à gré à Les compteurs Lecomte pour l'étalonnage débitmètres, pour les années 2025, 2026 et 2027 au montant de 905,80 $ « taxes en sus » par année.

3. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Patrick Beaudry et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

4. Les fonds estimés à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41301-526.

Monsieur le Maire Patrick Beaudry, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

URBANISME

S/O

LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS

Note 3: Monsieur le conseiller Lee Angus déclare son intérêt, à 19 h 47, conformément à l'article 4.1.5 du règlement portant le numéro 2022-008 « Code d'éthique et de déontologie des élus es municipaux » et indique qu'il s'abstient de voter en raison de son lien de parenté avec une des animatrices du Club familial.

2025-11-186 POUR ENTÉRINER L'EMBAUCHE D'UNE ANIMATRICE – SAMEDIS MATINS À LOW : CLUB D'ACTIVITÉS FAMILIALES – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES – CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE DÉTERMINEE

CONSIDÉRANT la demande de subvention de la Municipalité du canton de Low déposée dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales municipales;

CONSIDÉRANT l'acceptation d'une aide financière de 22 500 $;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière permet de recruter 2 animateurs pour la période du mois d'octobre 2025 à mai 2026, à raison de 4 à 5 heures par semaine, le samedi matin;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à la publication de l'offre d'emploi le 10 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à mettre fin au lien d'emploi de l'employé portant le numéro 70-0004;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection formé de la Directrice générale et Greffière-trésorière a rencontré la candidate retenue en entrevue le 29 octobre 2025 et qu'elle recommande au Conseil municipal l'embauche de madame Brooke Lachapelle à titre d'animatrice, le samedi matin pendant la durée du mois d'octobre 2025 à mai 2026.

Initiales du Maire

Initiales du Sec.-trés.

2025-11-186 **PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN RICE**
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN MCEVOY

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

2. Entérine, sur la recommandation du Comité de sélection, l'embauche de madame Brooke Lachapelle à titre d'animatrice pour les samedis matins du mois d'octobre 2025 à mai 2026, et ce, à compter du 29 octobre 2025.

3. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Patrick Beaudry et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Monsieur le Maire Patrick Beaudry, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-11-187 **POUR METTRE FIN AU LIEN D'EMPLOI – EMPLOYÉ PORTANT LE NUMÉRO DE MATRICULE 70-0004**

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GHYSLAIN ROBERT

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Met fin au lien d'emploi de l'employé portant le numéro de matricule 70-0004 à compter du lundi 27 octobre 2025.

2. Autorise le bureau de la Direction générale à faire le nécessaire pour le remplacement.

3. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Patrick Beaudry et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Monsieur le Maire Patrick Beaudry, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Note 4 : Monsieur le conseiller Ghyslain Robert déclare son intérêt, à 19 h 52, conformément à l'article 4.1.5 du règlement portant le numéro 2022-008 « Code d'éthique et de déontologie des élus es municipaux » et indique qu'il s'abstient de voter.

2025-11-188 **POUR APPUYER LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-REMOUS – DEMANDE DE CRÉATION D'UN FONDS D'URGENCE POUR L'AIDE PSYCHOLOGIQUE AUX POMPIERS ET PREMIERS RÉPONDANTS**

CONSIDÉRANT QUE les pompiers et premiers répondants de la Vallée-de-la-Gatineau sont exposés à des situations éprouvantes pouvant avoir un impact sur leur santé psychologique;

Initiales du Maire

Initiales du Sec.-Trés.

2025-11-188 CONSIDÉRANT QU'il est essentiel de soutenir ces intervenants afin de leur permettre d'obtenir une assistance psychologique rapide et adéquate en cas de besoin;

CONSIDÉRANT QUE l'association La Vigile offre des services spécialisés d'aide psychologique destinés au personnel d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE la solidarité et la collaboration entre toutes les municipalités de la Vallée-de-la-Gatineau sont primordiales afin d'assurer des services adéquats à l'ensemble du territoire.

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN RICE

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

2. Appuie la Municipalité de Grand-Remous dans ses démarches aux fins de demander à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG), la création d'une réserve de fonds d'urgence dédiée à l'ensemble de services incendie du territoire laquelle réserve serait gérée par l'Association des gestionnaires en sécurité incendie de la Vallée-de-la-Gatineau, afin de faciliter un accès rapide à l'aide psychologique par l'association La Vigile pour les pompiers et premiers répondants.

3. Transmet copie de la présente résolution à la Municipalité de Grand-Remous, la MRCVG et à l'Association des gestionnaires en sécurité incendie de la Vallée-de-la-Gatineau.

4. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Patrick Beaudry et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Monsieur le Maire Patrick Beaudry, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

CORRESPONDANCE, DOCUMENTS ET INFORMATION

S/O

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 53 et se termine à 19 h 57.

2025-11-189 **POUR ACCEPTER LA LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GHYSLAIN ROBERT

PAR CES MOTIFS, la présente séance est levée à 19 h 58.

Adoptée.

Myrian Nadon
Directrice générale
et Greffière-trésorière

Patrick Beaudry
Maire